

**Zone H.10**

Dernière mise à jour :  
18-juil-16

Ces informations sont communiquées à titre indicatif uniquement et ne représentent que le portrait de la réglementation de la zone concernée au moment de l'impression. Les usages, zones et autres dispositions présentes sur ce document peuvent être modifiés en tout temps et n'ont donc aucune valeur légale.



Catégorisation principale de la zone	Site à transformer / développer
Zone sujette à un PIA	Non
Zone sujette à un PPCMOI	Non
Zone sujette à un PAE	Non
Zone sujette à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone sujette à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés	H1	H2															P1	P2
Usages spécifiquement autorisés		P301																
Usages spécifiquement prohibés	P209	P201																



Implantation du bâtiment principal		Zone H.10
<b>Mode d'implantation</b>		
Isolé		
Jumelé		
Contigu		•
<b>Marges</b>		
Avant (min. / max.)		3 / 3
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		- / -
Arrière (min.)		6
<b>Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)</b>		0.30 / 0.60
<b>Caractéristiques du bâtiment principal</b>		
<b>Hauteur du bâtiment</b>		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		2 / 4
En mètres (min. / max.)		6 / 12
<b>Dimensions du bâtiment</b>		
Surface minimale d'implantation en m <sup>2</sup>		48
Frontage (min.)		6
Profondeur (min.)		8
<b>Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)</b>		1 / 2
<b>Normes de lotissement</b>		
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)		144
Frontage du terrain (min.)		6
Profondeur du terrain (min.)		24
<b>Usages accessoires à l'habitation</b>		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		
Location de chambres		
Gîte touristique		
<b>Usages accessoires au commerce</b>		
Logement		
<b>Dispositions particulières</b>		
Usage mixte		
Usage multiple		
Entreposage extérieur		
Projet intégré		•

Notes / Commentaires

**Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone H.10**

Classes d'usages autorisés dans la zone H.10	
H1	Habitations unifamiliales
H2	Habitations bifamiliales
P1	Parcs et espaces verts
P2	Public et communautaire
Usages spécifiquement autorisés dans la zone H.10	
P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).
Usages spécifiquement prohibés dans la zone H.10	
P209	Lieux destinés au culte, à l'enseignement religieux ainsi que les cimetières et mausolées.
P201	Établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les hôpitaux, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (publics ou privés), les centres de réadaptation et les centres d'accueil.

Classes d'usage autorisés dans la zone H.10		Code	Description des usages autorisés dans la zone H.10
H1	Habitations unifamiliales	H1	Bâtiments comportant 1 seul logement
H2	Habitations bifamiliales	H2	Bâtiments comprenant 2 logements sur un même terrain. Ces habitations peuvent comporter des logements superposés ou juxtaposés
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.
P1	Parcs et espaces verts	P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.
P2	Public et communautaire	P202	Centres de la petite enfance et garderies conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1.
P2	Public et communautaire	P203	Établissements d'enseignement et centres de formation.
P2	Public et communautaire	P204	Services gouvernementaux et paragouvernementaux
P2	Public et communautaire	P205	Services municipaux (hôtel de Ville, centre culturel, centre communautaire, bibliothèque, et autres bâtiments municipaux) et services de sécurité publique (police, pompier).
P2	Public et communautaire	P206	Maisons des jeunes et établissements similaires.
P2	Public et communautaire	P207	Kiosques d'information touristique.
P2	Public et communautaire	P208	Stationnements publics.
P3	Utilité publique	P301	Dépôts et centres d'entretien des services de travaux publics ou autres services municipaux (entrepôts, ateliers et garages municipaux).